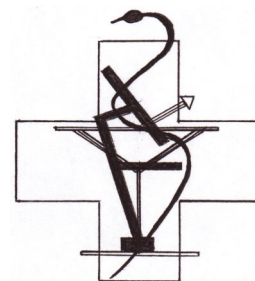


L'ÉCHO



Des Pharmacies et des Laboratoires d'Analyses Médicales

édito

SEPTEMBRE 2014

N°178

Sommaire

EDITO

P. 1

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

❑ Journée d'étude du 23/10/2014 P. 2

SÉCURITÉ SOCIALE

❑ LA Sécu c'est des droits P. 3-5

SYNDICALISATION - VIE SYNDICALE

❑ LAM P. 6

❑ Officines P. 7

ÉLECTIONS PRUD'HOMMES

❑ Rapport Lacabarats : Une nouvelle attaque contre les Prud'hommes P. 8

Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021

Commission Paritaire : 114507701

Directeur de publication : Gilles HELLIER

Imprimé par nos soins : FNIC CGT

Bimestriel - 2,74 €

case 429 - 263, rue de Paris

93100 Montreuil

E-mail : fnic@cgt.fr

Site : <http://www.fnic.cgt.fr>

Le 16 octobre, emplois, salaires, protection sociale pour assurer la pérennité de notre système de Sécurité sociale.

Si la pause estivale a permis d'oublier à minima nos préoccupations de tous les jours, nous devons, dès aujourd'hui, affronter la réalité économique et sociale du pays, provoquée par la politique d'austérité conduite par le gouvernement socialiste. Politique d'austérité qui conduit l'Europe et la France dans une situation économique et sociale catastrophique ; le chômage ne baisse pas, les salaires sont bloqués. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes.

Cette dégradation flagrante de la situation atteste, une fois de plus, de la nocivité du « Pacte de responsabilité », avec ses cadeaux pour les entreprises, et de la politique d'austérité que poursuit le gouvernement pour plaire au patronat, aux marchés financiers et aux libéraux de la Commission européenne, avec notamment la pression sur les dépenses publiques et sociales utiles, alors que des milliards d'euros continuent d'être accordés aux entreprises sous la forme d'aides et d'exonérations fiscales et sociales sans évaluation ni contrôle. **Le patronat, depuis toujours a agi pour affaiblir les droits et diminuer leur contribution au financement de la Sécurité sociale.**

De réforme en réforme, il a obtenu, des exonérations de cotisations sociales (30 milliards d'euros par an) notamment sur les bas salaires, des baisses de cotisations, des aides publiques de l'État (220 milliards d'euros aujourd'hui)...au nom d'un soi-

disant « coût du travail » trop élevé qui nuirait à l'emploi.

Le constat est là : les conditions de travail se détériorent, le chômage, la précarité, les bas salaires, les suppressions d'emplois minent le développement et la croissance du pays ! Comme les autres, les patrons des officines et des laboratoires d'analyses médicales ne sont surtout pas à plaindre, que ce soit sur leurs rémunérations ou sur les aides publiques qu'ils ont perçues et vont toucher, sans aucune contrepartie que ce soit sur l'emploi comme sur les salaires.

La CGT et la Fédération Nationale des Industries Chimiques-CGT appellent l'ensemble des salariés, les retraités et les privés d'emploi, à une journée nationale d'actions, de grèves et de manifestations, le 16 octobre 2014, pour reconquérir une Sécurité sociale de haut niveau répondant aux besoins d'aujourd'hui.

AVEC LES SALAIRES des officines et des laboratoires d'analyses médicales, PRENONS L'INITIATIVE D'ENGAGER LE DEBAT POUR UN PLAN DE MOBILISATION.

Faisons du 16 octobre 2014, une journée d'intervention forte pour construire un autre avenir que celui qu'on nous impose.



Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT

À TOUS LES SYNDICATS DE LA FNIC CGT.

Chimie • Caoutchouc • Industrie pharmaceutique • Répartition pharmaceutique • Droguerie pharmaceutique • Instruments à écrire • Officines
• Laboratoires d'Analyses Médicales • Navigation de plaisance • Pétrole • Plasturgie • Négocier et prestations de services médico-techniques.

Journée d'études sur Complémentaire santé Jeudi 23 octobre 2014

La loi dite de sécurisation de l'emploi, coup de poignard dans le dos des salariés suite à « L'ANI », du même nom, de janvier 2013, a imposé de nouvelles règles en matière de Complémentaire Santé, Mutuelles, etc...

En effet, le panier de soins minimaliste, prévu par cette loi, est utilisé par les employeurs comme prétexte pour remettre en cause les mutuelles et contrats complémentaires existants, et plus généralement pour diminuer le financement de notre protection sociale par le salaire.

Des négociations se sont ouvertes, ou sont prévues, dans nos branches d'industries et entreprises sur la complémentaire santé.

Quels sont les enjeux de ces négociations ? Quelles sont les obligations légales ? Que revendiquer ?

C'est l'objet de la journée d'études que la FNIC organise le 23 octobre 2014, de 9h00 à 17h00, à la Fédération à Montreuil, salle Perrouault.



**Bulletin
de participation**



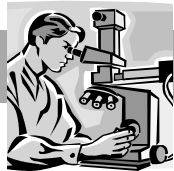
**Journée d'études
« Complémentaire santé »
Jeudi 23 octobre 2014—Salle Perrouault—de 9h à 17h**



Le syndicat CGT _____
Branche d'activité _____
Localité _____ dép. _____

☞ Envisage la participation de / _____ / Camarades

- Bulletin de participation à retourner à la FNIC CGT, case 429, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil
Fax : 01.55.82.69.15 Email : fnic@cgt.fr



• Sécurité sociale

LA « SÉCU » C'EST DES DROITS POUR :

- ➡ BIEN VIVRE
- ➡ BIEN TRAVAILLER
- ➡ BIEN VIEILLIR

AVEC SA CAMPAGNE DE RECONQUÊTE DE LA « SÉCU », LA CGT, PORTE UNE DYNAMIQUE DE **FINANCEMENT** POUR DES RECETTES SUPPLÉMENTAIRES, AFIN DE RÉPONDRE AUX **BESOINS DES POPULATIONS**, MAIS AUSSI STOPPER LES SUPPRESSIONS DE POSTES DANS L'INSTITUTION « SÉCU » AFIN DE **REDONNER LES MOYENS** AUX SALARIÉS DE BIEN FAIRE LEUR TRAVAIL ET DE MIEUX RÉPONDRE AUX USA- GERS.

La Sécurité sociale a été mise en place en 1945, financée par le travail, pour « faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort ».

Les concepteurs de la Sécu voulaient créer un système universel, démocratique, dirigé par des représentants élus des assurés sociaux, accessible à tous et qui sécurise : chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

DEPUIS SA CRÉATION :

- Le patronat a agi pour affaiblir les droits des assurés sociaux et leur financement.
- L'État a pris en main la gestion de la Sécurité sociale. Il a supprimé l'élection des représentants des salariés et des assurés sociaux et réduit leur pouvoir.

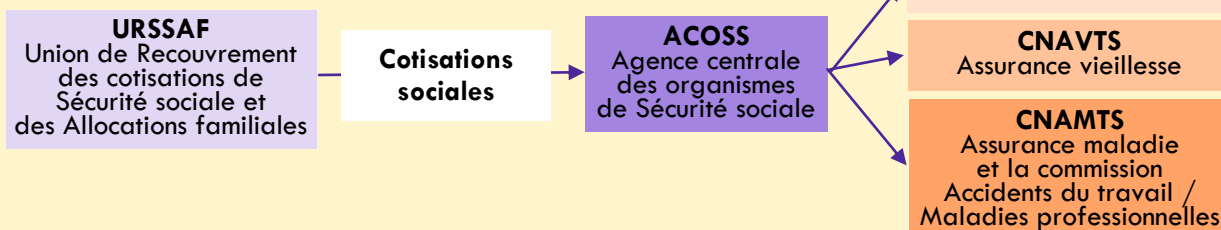
L'action revendicative a cependant permis de conserver un système solidaire et collectif : pas de sélection par l'âge, par l'état de santé ou par les revenus. C'est ce qui différencie fondamentalement la Sécurité sociale des assurances privées.

La Sécurité sociale est obligatoire et fondée sur la solidarité : par leurs cotisations les personnes en bonne santé permettent la prise en charge des malades, les salariés en activité cotisent pour la retraite des plus âgés...

L'institution « Sécu » c'est le régime général (la CNAMTS, la CNAVTS et la CNAF) mais c'est aussi les régimes spécifiques, MSA, RSI etc. L'ACOSS reçoit les cotisations sociales prélevées par les URSSAF et les redistribue entre les différentes caisses. Les caisses nationales sont administrées par des conseils composés des organisations syndicales de salariés, des organisations patronales, d'associations et de personnalités qualifiées nommées par le Gouvernement ou désignées par des organismes divers. Cet ensemble est décliné en caisses départementales ou régionales (CPAM, CAR-SAT, etc.).

Mais plus largement, la Sécurité sociale, c'est l'ensemble des régimes de base des salariés et des non-salariés : artisans, agriculteurs, commerçants, les agents de l'Etat et des collectivités locales...

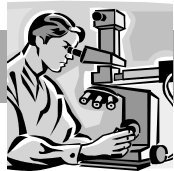
LE RÉGIME GÉNÉRAL



EXPOSÉ DES MOTIFS DE L'ORDONNANCE DU 4 OCTOBRE 1945 (EXTRAIT)

« La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain [...]. »

Source : Musée national de l'assurance maladie



EN MATIÈRE DE SANTÉ

La CGT préconise, de la naissance aux âges les plus avancées de la vie, de développer une politique de prévention, fondée sur l'éducation, la prévention des risques et le soutien dans les moments de ruptures qui peuvent intervenir dans les parcours de vie (perte d'emploi, hospitalisation, veuvage...).

LA FNIC CGT DEMANDE :

- Une politique de santé basée sur l'hôpital public, le strict encadrement de la médecine libérale et un financement par la Sécurité sociale au travers du salaire socialisé.
- Une véritable politique de prévention, par le développement de la recherche, la nationalisation de l'industrie pharmaceutique, le développement d'une médecine du travail axée vers la prévention et non

NON ! LA SÉCURITÉ SOCIALE NE SE RÉSUME PAS A L'ASSURANCE MALADIE.

subordonnée aux employeurs, et par des droits d'intervention des salariés.

- L'intégration dans la Sécurité sociale de risques non couverts collectivement, comme la perte d'autonomie, la remise en cause des baisses de prestations universelles qui sont aujourd'hui remplacées par des « services » individualisés et payants.

PART DES DIFFÉRENTES CAISSES DANS LA SECU

(montant en milliards d'euros)

Famille - 61.1 milliards €

Maladie - 208.8 milliards €

Vieillesse - 242 milliards €

(*) dont AT-MP, accidents de travail, maladies professionnelles 13.9 milliards €

*

Total Sécu : 513.9 milliards €

EN MATIÈRE DE RETRAITE

Dès l'origine, la retraite a constitué un élément important de la Sécurité sociale qui assure 2/3 de la pension totale pour environ 9 millions de retraités, permettant à un grand nombre d'avoir un mode de vie à l'égal des salariés. Mais après 1982, date de la retraite à 60 ans (à taux plein) concluant une période de progrès depuis la libération, la dynamique s'est inversée.

Depuis 1993, une succession de réformes a durci les conditions d'accès à une retraite complète, par l'allongement de la durée de cotisations et par des modifications du mode de calcul des pensions. Celle de 2010, a reculé l'âge de la retraite à taux plein à 62 ans.

NON ! LES PERSONNELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE NE SONT PAS FONCTIONNAIRES.

LA FNIC CGT DEMANDE :

- Retraite solidaire par répartition à 60 ans à taux plein pour tous.
- Dès 55 ans pour les travaux pénibles. 1 trimestre d'anticipation par année d'exposition.
- Après 37,5 années de cotisations avec prise en compte des années d'études et périodes d'inactivité forcée.
- Pension de 75 % du salaire calculée sur les 10 meilleures années.
Pension minimum de 1.900 €, revalorisée sur la moyenne des salaires, et non des prix.
- Financement par la cotisation sociale et non par l'impôt ni la CSG. Remplacement immédiat de la CSG en cotisation sociale qui donne des droits à la retraite.

LA SOCIÉTÉ CHANGE, NOTRE SYSTÈME DOIT ÊTRE AMÉLIORÉ

Les valeurs de la Sécurité sociale sont justes. Il faut les défendre pour pouvoir améliorer le niveau de protection et pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

L'évolution du travail, de la création de richesses, des luttes sociales, la recherche, les sciences et techniques ont permis d'améliorer la qualité de

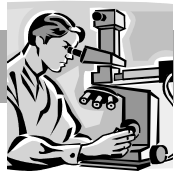
vie. Elles ont eu des conséquences positives sur la santé et l'allongement de la durée de vie.

Cette dernière s'est traduite par une augmentation continue du nombre de retraités atteignant des âges avancés. Il en résulte des besoins d'accompagnement des personnes en état de fragilité, voire de handicaps.

L'exploitation du travail a aussi produit du chômage, des travailleurs pauvres, l'exposition à des risques professionnels nouveaux et une forte précarité pour les plus jeunes.

La prise en charge des besoins nouveaux qui découlent de ces évolutions est faible.





PACTE DE RESPONSABILITÉ :

LES MESURES D'ÉCONOMIES AFFAIBLISSENT NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE

10 milliards d'économie sont annoncés pour l'assurance maladie. La ministre des Affaires sociales met en avant sa stratégie nationale de santé pour déclarer que ces économies se feront sans dégrader la qualité des soins. **Difficile à croire !**

Par ailleurs on peut redouter les **3 milliards d'économie annoncés pour les seuls hôpitaux d'ici 2017**, alors qu'un grand nombre d'entre eux sont déjà en très grande difficulté financière.

Auquel s'ajoutent les **5 milliards d'économie sur les industries de santé.**

11 milliards d'économie concernent les mesures des autres branches (vieillesse, famille, recouvrement).

Les pensions ne sont plus revalorisées ; le pouvoir d'achat des retraités se dégrade.

Pas ou peu de financement sont prévus pour assurer le départ en retraite anticipée des salariés ayant exercé des métiers pénibles : aucune cotisation ne sera recouvrée en 2015, 0,1% en 2016.

1,5 milliard d'économie sur les prestations « famille » sont inscrites dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2014.

Il faut également prendre en compte les « économies de gestion » des quatre caisses pour **1,2 milliard** qui représentent plus de **5 000 suppressions d'emplois**. Conséquences pour les assurés sociaux : délais de traite-

ments des dossiers rallongés, difficultés à traiter les réclamations, liquidations des retraites retardées, diminution de l'efficacité du recouvrement des cotisations, affaiblissement de la prévention au travail... l'ensemble du service public de la Sécurité sociale est remis en cause.

Ce pacte affecte également les recettes de la Sécurité sociale puisqu'il comporte une nouvelle diminution des cotisations sociales.

Les cotisations sociales ne sont pas des « charges », mais une partie du salaire des salariés, mutualisée et versée pour la retraite, pour l'aide aux familles ou en cas de maladie.

EN MATIÈRE DE POLITIQUE FAMILIALE

Pour la CGT, les prestations familiales doivent demeurer, au cœur de la compensation de l'éducation des enfants, de l'amélioration des conditions de vie des parents salariés, et plus généralement de l'ensemble de la population. Elles ont été facteurs d'une élévation des richesses produites en répondant au besoin d'éduquer et de former des générations pour assurer la croissance du pays.

Les entreprises bénéficient donc de la politique familiale.

C'est pourquoi la CGT refuse toute remise en cause des cotisations famille et revendique que le financement de la politique familiale soit exclusivement financé par les employeurs à partir des richesses créées par le travail.

LA FNIC CGT DEMANDE :

- Un financement de la branche familiale assis en totalité sur la cotisation sociale et non sur les impôts tels la CSG.
- Des prestations universelles et identiques sans condition de revenus, pour empêcher l'orientation « les allocs pour les indigents, les services payants de haut niveau pour les riches ».
- L'augmentation des prestations versées par la hausse des cotisations sociales, qui sont notre salaire indirect.
- L'élargissement des prestations à des situations non compensées à ce jour : endettement, divorce, etc...

NON ! LE BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE N'EST PAS GÉRÉ DIRECTEMENT PAR L'ÉTAT MAIS SA TUTELLE EST DE PLUS EN PLUS FORTE.

Aujourd'hui, il y a ceux qui ont les moyens de les financer, et ceux qui ne les ont pas. Les inégalités progressent et remettent en cause l'équilibre du système : l'accès aux soins devient difficile pour certains, inaccessible pour d'autres car on est de moins en moins bien remboursé, les complémentaires de santé qui sont hors Sécu

(mutuelles, assurances) coûtent de plus en plus chers, de nouveaux prélèvements ont été effectués sur les retraites, les prestations familiales ne sont pas réévaluées à leur juste valeur, l'accompagnement des personnes âgées peu pris en charge...

Pour la CGT, les besoins nouveaux doivent trouver tout naturellement

leur place dans notre système solidaire qui doit donc s'améliorer. Pour cela, il faut réformer son financement dans le cadre de la solidarité et s'engager résolument dans une politique de prévention des risques, d'éducation et de promotion du travail et de la santé.



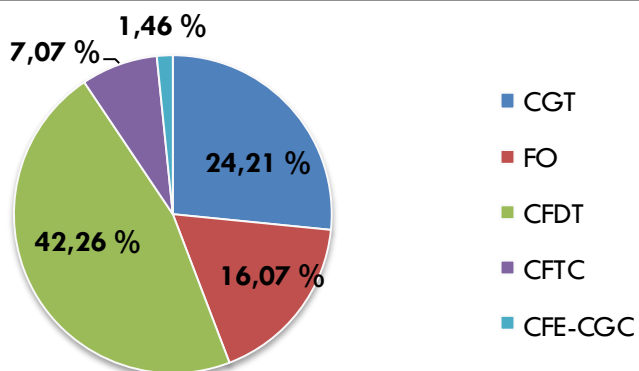
SYNDICALISATION

• Panorama syndicalisation - vie syndicale

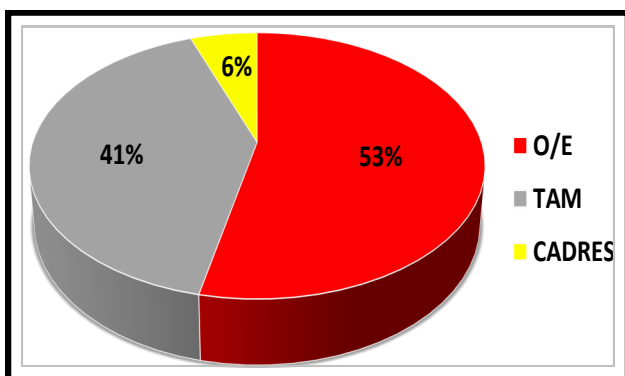
LAM

Nombre de salariés au 31/12/2011 : 43 100

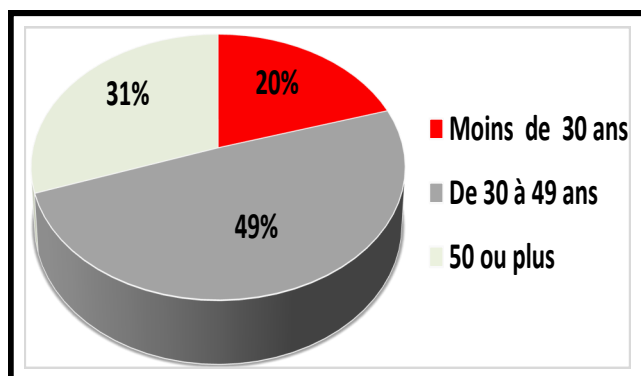
Rappel représentativité 2013



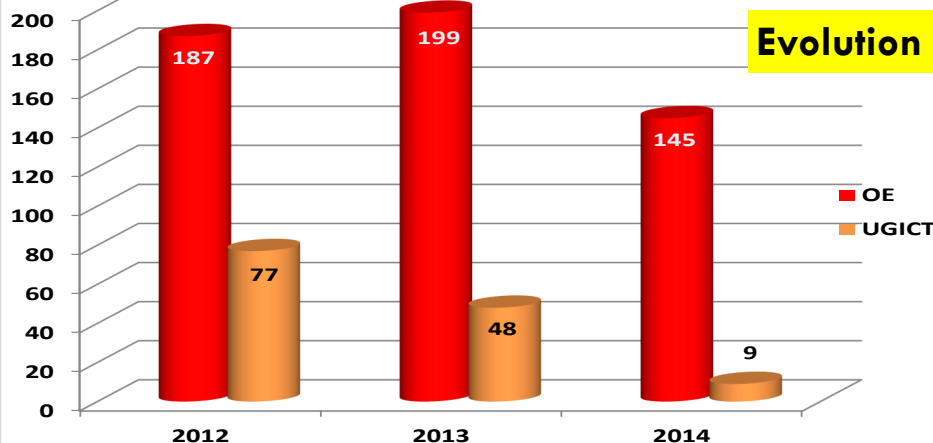
Répartition des salariés par CSP*



Répartition par âge



Evolution des FNI Actifs par branche



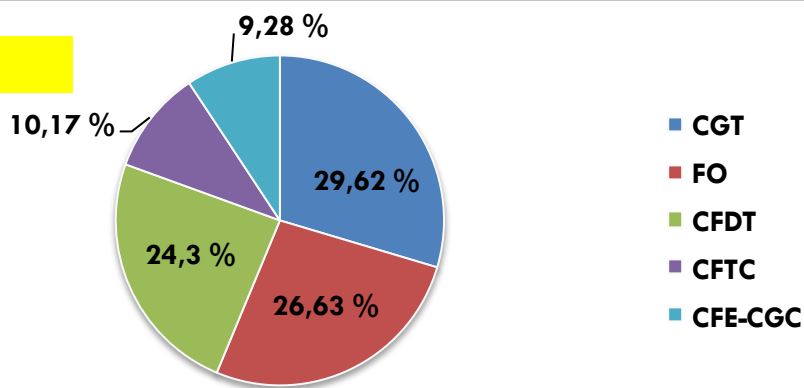
* Catégories socio-professionnelles



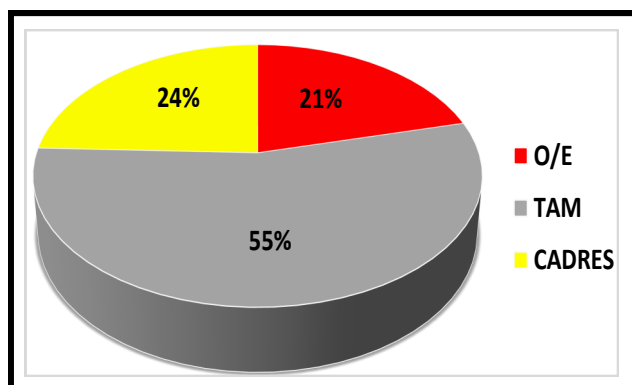
OFFICINES

Nombre de salariés au 31/12/2011 : 117 700

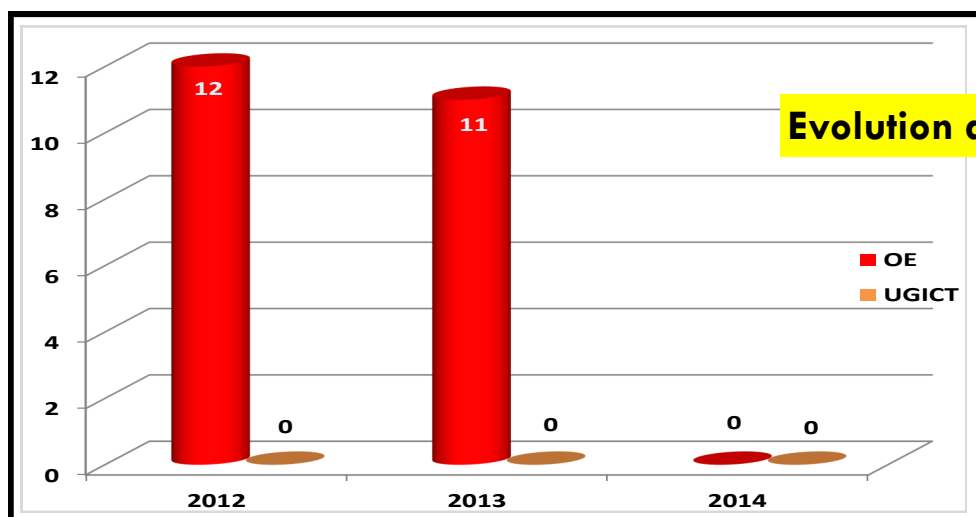
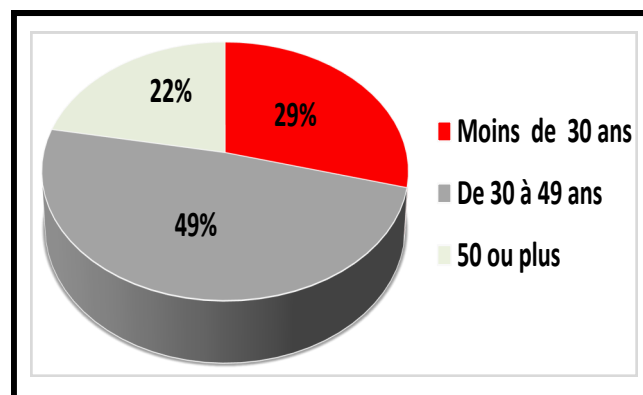
Rappel représentativité 2013



Répartition des salariés par CSP*



Répartition par âge



Evolution des FNI Actifs par branche

* Catégories socio-professionnelles



Rapport Lacabarats : une nouvelle attaque contre les Prud'hommes !

La CGT vient de prendre connaissance du rapport intitulé : « *l'avenir des juridictions du travail, vers un tribunal du XXI^{ème} siècle* ».

Ce rapport, commandé par la Garde des Sceaux auprès du Président de la Chambre sociale de la Cour de Cassation, Monsieur Lacabarats, est une attaque en règle contre la justice du travail.

Ainsi, après le rapport Marshall qui propose d'instaurer l'échevinage, puis le projet de loi portant sur la suppression des élections prud'homales au suffrage universel, ce rapport vient parachever la liquidation de ce qui fait l'exception Française en matière de justice du travail.

En effet, l'intégralité du rapport, dans ses 45 propositions les plus symboliques, consacre la volonté du rapporteur de gommer toute spécificité à cette juridiction, à l'exception de la prise en compte de la revendication de la CGT concernant la proposition d'un statut du Défenseur Syndical.

Le rapport veut gommer tout ce qui fait du Conseil de Prud'hommes une juridiction particulière avec sa procédure, ses juges élus et formés par les organisations syndicales, pour en faire une justice professionnalisée, dépouillée de ce qui fait sa particularité, et couper son lien avec les rapports sociaux dans l'entreprise.

De la formation des conseillers qui serait confiée à l'école nationale de la magistrature, de l'abandon de l'oralité, du renforcement des procédures disciplinaires à l'encontre des conseillers prud'hommes salariés, de la complexification de l'introduction des demandes (dont 99 % sont faites par des salariés), tout est organisé dans ce rapport pour entraver l'accès à la justice sociale pour tous les salariés qui veulent obtenir la réparation du préjudice subi et les protéger de pouvoirs exorbitants du patronat.

Ce rapport méprise également les conseillers Prud'hommes qui, malgré des moyens humains et matériels limités et l'encadrement de leur temps d'activité, consacrent du temps et de l'énergie pour que la justice du travail reste au service de celles et ceux qui n'ont que cette juridiction pour faire valoir leurs droits.

D'autres choix sont possibles !

La CGT a remis aux Ministères de la Justice et du Travail des propositions pour réformer la procédure prud'homale afin d'en améliorer l'efficacité.

C'est à partir de ces propositions et celles exprimées par l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles, que doit s'élaborer une réflexion pour permettre à la justice du travail d'être encore plus efficace afin que des milliers de salariés soient rétablis dans leurs droits dans des délais raisonnables.

La CGT va informer l'ensemble de ses organisations et les conseillers prud'hommes des attaques sans précédent que constitue ce rapport ainsi que le projet de loi sur la suppression des élections.

Ainsi, la CGT propose de manière la plus unitaire possible, une riposte à la hauteur des enjeux que représente l'avenir des conseils de prud'hommes.

Elle appelle à multiplier les actions sous les formes appropriées à la période estivale.

Enfin, elle demande à la Garde des Sceaux de ne pas donner suite au rapport « Lacabarats » et qu'en revanche, elle conforte la justice du travail en lui donnant les moyens d'assurer sa mission essentielle pour la garantie des droits des salariés, et la réparation des injustices qu'ils subissent, notamment en matière de licenciement ou de discrimination.

Pour cela, la CGT se déclare disponible pour débattre de l'avenir des conseils de prud'hommes afin de construire une justice prud'homale à la hauteur de ce que vivent les salariés aujourd'hui.

